

Plafond d'endettement au 31 décembre 2025 - Chamblon

Plafond **brut** fixé par le conseil **général** CHF 10 000 000

(*si applicable*) La commune dispose également d'un plafond pour les cautionnements et autres garanties de CHF 850 000

Montant effectif de l'endettement **de la commune** CHF 6 003 030

Total des quotes-parts communales de l'endettement des associations de communes (hors associations autofinancées) CHF 7 464

Autres cautionnements accordés (sauf en faveur des associations de communes), en tenant compte du degré de risque estimé CHF néant

Certifié conforme aux comptes annuels adoptés par le **Conseil général** dans sa séance du : 22.06.2026

Au nom **de la Municipalité :**

Le Syndic :

La Secrétaire :

Max Holzer

Rachelle Hofmann